

**VINGT-SIXIEME SESSION DU COMITE DES FORETS**  
**(3 au 7 octobre 2022)**

**DECLARATION DE LA REPUBLIQUE DU CONGO**

**Point 6: Liens entre agriculture et les forêts**

Document (COFO/2022/4)  
-----

Monsieur le Président ;

Excellences,

Mesdames et Messieurs

1. Comme c'est pour la première fois que la délégation de la République du Congo prend la parole, permettez-nous de saluer votre excellente dextérité dans la conduite de nos travaux et de remercier le Secrétariat pour la préparation de la présente session. La République du Congo s'aligne sur la déclaration faite par le Kenya au nom du Groupe Régional Afrique.
2. Notre pays dispose de près de 23, 5 millions d'hectares de forêt qui couvrent 69% du territoire national. Les efforts fournis par le gouvernement ont réussi à maintenir la déforestation à un taux bas de 0,06%. Il s'agit, notamment, des mesures visant à interdire l'affectation des terres au-delà de 5 ha en zone de forêt, le développement des cultures de rente (palmier à huile, l'anacardier, cacaoyer, caféier, etc.) en zone de savane. Dans cet élan, un plan d'investissement sur l'agriculture climato-résilient de **224 millions de dollars US** a été élaboré et adopté depuis janvier 2020 avec l'appui des partenaires au développement. Malheureusement, la mobilisation des ressources financières en faveur de sa mise en œuvre se fait toujours attendre.
3. Par ailleurs, la perte des forêts à cause de l'agriculture pourrait être compensée si les efforts du pays en termes de programmes d'afforestation et de restauration des forêts et d'implémentation de l'agriculture climato-intelligente étaient suffisamment appuyés et financés par des financements appropriés dans le cadre de la responsabilité commune mais différenciée. A défaut de ces appuis, les forêts vont continuer à être en danger. Nous tenons à relever que les mesures unilatérales de distorsion des marchés des produits agricoles au motif de déforestation en lieu et place de l'accroissement des investissements dans le cadre la justice climatique et d'un dialogue fécond avec les pays fournisseurs des commodités, ne serviront nullement la cause de la forêt.
4. A ce jour, 80 000 hectares de forêts ont été plantés avec des efforts financiers internes en mobilisant le secteur public, le secteur privé et les petits exploitants. Dans cet élan, le pays a mis en place un Programme national d'afforestation et de reboisement qui vise à mettre en place un million d'hectares de plantations forestières.

Monsieur le Président,

5. La problématique de la maîtrise de la déforestation liée à l'agriculture, est une préoccupation majeure qui conduit à briser les pratiques séculaires d'agriculture de subsistance. C'est une véritable transformation au plan socio-économique qu'il faille opérer dans un contexte où la pauvreté gagne du terrain aidée par les multiples crises. Par ailleurs, la croissance

démographique corrélée à la faible capacité de création d'emplois dans les secteurs secondaire et tertiaire augmente la pression sur les ressources naturelles, dont la forêt, pour les activités de subsistance. De ce point de vue, la solution à ce problème nécessite une approche intégrée basée sur la gestion des paysages, assortie des plans nationaux d'affectation des terres robustes permettant d'éviter la superposition d'usage entre les différents secteurs de l'économie.

6. En effet, la forêt étant un écosystème, les liens agriculture-forêts, devrait également être abordée sous l'angle du conflit homme-faune. La dévastation des cultures des populations vivant dans les zones de développement communautaires des aires protégées sous financées, devenue légion dans la sous-région Afrique centrale, constitue une menace sérieuse à la réalisation de la sécurité alimentaire et la résilience.
7. Enfin, nous remercions la FAO pour son assistance technique à notre pays dans le domaine de la gestion durable des terres et l'encourageons à poursuivre sa collaboration active dans ce domaine par la mobilisation des autres partenaires autour des initiatives du Gouvernement du Congo liées à l'adaptation et à l'atténuation.

Je vous remercie Monsieur le Président.